



Commission Départementale de l'Arbitrage

Sous-Commission Lois de jeu & Mesures administratives PROCES-VERBAL N°007-20242025

Réunion du mardi 03/06/2025 – 19h30

Présents : M. Michaël AKPOLI (Président), Mme Ouahiba IRBAH, MM. Louis-Félix FILIN, Saïd BASMIH, Sofiane AICHE, Jean-Baptiste MATOUTOU

Assiste :

Excusés : MM. Jean-Marc STERNE

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Section Lois de jeu,
- ⇒ Décisions CDA,
- ⇒ Divers / Tour de table

SECTION LOIS DE JEU

Les décisions des Commissions Départementale de l'Arbitrage (CDA) relatives à l'application des lois de jeu sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale de l'Arbitrage (CRA), dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 5.3 du Règlement relatif au Statut de l'Arbitrage.

MATCH N° 28237396 : AFP 18 1 - PARIS 19 ESP 1

U15 D1 – POULE U – CHAMPIONNAT DU 03/05/2025 - 17H30

Après analyse et étude des pièces du dossier :

- FMI,
- Rapports de l'arbitre de la rencontre,

Constatant l'absence de confirmation des réserves formulées par les clubs de AFP 18 et de PARIS 19 ESP,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,



De ce fait, la Commission informe les clubs de AFP 18 et de PARIS 19 ESP que leurs réserves sont irrecevables sur la forme. Aussi la Commission confirme le maintien du score final de la rencontre acquis sur le terrain.

MATCH N° 28247469 : COURONNES O.F.C. - CAMILLIENNE S. 12EME
SÉNIOR F D1 – POULE U – CHAMPIONNAT DU 17/05/2025 - 17H15

Après analyse et étude des pièces du dossier :

- FMI,
- Rapport de l'arbitre central de la rencontre,
- Rapport de COURONNES O.F.C.,

Considérant que selon l'article 30.11(a) des R.S.G de la LPIFF, pour être recevable une réserve technique doit être déposée au premier arrêt de jeu suivant le fait contesté,

Considérant que la décision de l'arbitre de différer la demande de remplacement de la joueuse est due au fait que la joueuse n'était pas prête au moment de l'arrêt du jeu,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

De ce fait, la Commission informe le club de COURONNES O.F.C. que sa réserve est irrecevable sur la forme. Aussi la Commission confirme le maintien du score final de la rencontre acquis sur le terrain.

Par ailleurs la Commission ouvre en parallèle un dossier à l'encontre des responsables d'équipe de COURONNES O.F.C.. Une audition sera programmée lors d'une prochaine réunion de la CDA.

DECISIONS CDA

Les décisions des Commissions non disciplinaires et de celles en dehors de la « section de Lois de jeu » de la CDA sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

AUDITION / SANCTION INDIVIDUELLE

Les décisions individuelles seront directement adressées aux arbitres concernés via leur espace FFF.

PREPARATION FINALES DEPARTEMENTALES

Les clubs ayant au moins une équipe en finale recevront une convocation pour une réunion préparatoire. **Cette reunion obligatoire se réalisera à Distance.**



De même les officiels désignés sur les finales seront convoqués pour une réunion préparatoire. **Cette réunion OBLIGATOIRE se déroulera en présentiel au District de Paris.**

COURRIER

Après étude des courriers de M. Louifak BENIKHLEF, il sera reclassé en D3 lors de la saison 2025/2026 en AC, sous réserve de renouvellement de sa licence « Arbitre » et sera observé en début de saison pour évaluation.

La Commission informe M. Mourad NAIT SIDI AHMED que ses courriers sont bien reçus. Ces derniers sont à l'étude. Une réponse argumentée sera ultérieurement adressée directement à l'intéressé. La CDA se réserve le droit d'effectuer des auditions en amont de ses prises de décisions.

RAPPEL DES DATES DES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

- 14/06/2025 → Finales départementales 75 – Football (J1)
- 15/06/2025 → Finales départementales 75 – Football (J2)
- 05/07/2025 ~~21/06/2025~~ → Réunion de fin de saison. Compte tenu des festivités liée à la fête de la Musique ce jour et d'autres événements auquel participent l'UNAF 75, la date du 21/06 est reportée. (lieu et ODJ à venir)
- 28/06/2025 → Finales départementales 75 – Futsal

DIVERS / TOUR DE TABLE

Chaque membre a pris la parole. Le Président conclut la séance et à 20h30, il lève la séance.

Le Secrétaire de séance
Ouahiba IRBAH

Le Président
Michaël AKPOLI

PROCHAINE REUNION DE LA CDA : Selon dossier